

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	21	
Représentés :	4	
Non représentés :	8	Séance du 6 décembre 2022
Votants :	25	L'an deux mille-vingt-deux et le six décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trente novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
		Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, , Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE Conseillers Municipaux.		
<u>Étaient représentés</u> : Gérard PREVOT, Younès BOUROHI, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU		
<u>Étaient absents et non représentés</u> : Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE,		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Acquisition Foncier Agricole quartier de l'Hommet Préemption SAFER parcelles C 362-377-378-379-1090

Madame Evelyne ESPENON, Conseillère Municipale déléguée à l'agriculture et à la végétalisation rappelle que la Commune de Monteux peut être amenée à réaliser des réserves foncières.

Madame ESPENON rappelle également que la Commune de Monteux a signé une Convention d'Intervention Foncière avec la SAFER ce qui permet d'avoir une veille sur les ventes en zone agricole et naturelle.

Suite à la réception de la notification SAFER concernant la vente des parcelles C 362-377-378-379 et 1090 d'une superficie totale de 11 209 m² (1ha12a09ca) appartenant aux conjoints BREMOND, il a été demandé, au vu de l'emplacement desdites parcelles, une intervention de la SAFER.

En effet, ces parcelles jouxtant les nouveaux jardins familiaux, elles permettent à la Commune de Monteux de réaliser une réserve foncière pour une future extension des jardins familiaux.

Le Conseil Municipal, Madame ESPENON entendue et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la notification reçue de la SAFER,

Vu la situation géographique des terrains objet de la préemption,

Vu la Promesse Unilatérale d'Achat

Considérant la nécessité de constituer de la réserve foncière,

Considérant les demandes grandissantes auprès du CCAS de candidats pour l'exploitation de parcelles de jardins familiaux,

Considérant que les terrains objet de la préemption jouxtent les nouveaux jardins familiaux

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Signer la Promesse Unilatérale d'Achat au profit de la SAFER pour une acquisition au prix de 21 780,00 Euros, frais d'intervention SAFER compris, prix se décomposant de la manière suivante :
Prix Principal : 18 000,00 € + frais d'intervention SAFER (dont répercussion des frais d'acquisition) : 3 780,00 €.
- Signer tous les documents conduisant à l'acquisition et la gestion desdites parcelles.

ARRETE que :

- Les notaires rédacteurs de l'acte procéderont sous leur responsabilité aux formalités de purge des privilèges et hypothèques,
- En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane MICHEL, en qualité d'Adjoint au Maire délégué à la Ville en Transition, sera autorisé à signer tous les actes et documents se rapportant à cette acquisition.

Acte Exécutoire

Transmis le : 14.12.2022.

Publié le : 14.12.2022.

Notifié le :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

The image shows a black ink signature of Mohammed AÏTANE over the same circular official seal as above. The signature is written in a cursive style.

Secrétaire de séance